

**Question orale de Mme Nagy concernant « l'installation d'une piste de ski sur le Mont des Arts dans le cadre des Plaisirs d'Hiver »**

**Mme Nagy**.- La Ville de Bruxelles a accepté l'installation d'une piste de ski sur le Mont des Arts dans le cadre des Plaisirs d'Hiver.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de la problématique des embouteillages et de la nécessité de prévoir un véritable plan de mobilité pour l'organisation de ce type d'évènements. Je souhaiterais revenir sur le point plus spécifique de la piste de ski qui suscite beaucoup d'inquiétude parmi les riverains.

Pouvez-vous me dire si des dispositions sont prévues, en dehors des heures d'ouverture, pour limiter le volume sonore lié à cet événement ? Des dispositions particulières seront-elles prises en matière de circulation automobile et de contrôle du parking ? Pouvez-vous me dire si vous avez évalué la consommation énergétique de ce type de dispositif ?

Le Mont des Arts vient d'être rénové grâce à un financement Beliris. Pouvez-vous m'indiquer si une assurance est prévue en cas de dégâts éventuels ?

Comment ceux-ci seront-ils constatés, le cas échéant ?

Avez-vous prévu un dispositif pour rencontrer les habitants ?

**Mme la Présidente**.- M. Close, excusé, me prie de vous rappeler les éléments suivants. Un plan de mobilité a été établi pour cette édition de Plaisirs d'Hiver. La SNCB propose des billets B-excursion combinés (train-Plaisirs d'Hiver). Les détenteurs du carnet Avantages Plaisirs d'Hiver ont droit à trois heures de parking dans les Interparking pour le prix d'une heure. Par contre, à notre grand regret, nous n'avons toujours pas trouvé d'accord pour émettre des billets combinés métro-parking Arts-Loi. Pour désengorger le Marché-aux-Poissons et libérer les places de stationnement des riverains, nous avons prévu une zone de stationnement sécurisée spécialement dédiée aux commerçants du Marché de Noël. Un avenant à leur convention les oblige à utiliser ce parking, ce qui

permettra de libérer la zone de leurs camionnettes. La zone droite est réservée aux riverains. Nous proposons également un service de voiturier desservant les places de parking situées à côté de l'église Sainte-Catherine. Une réunion avec la STIB est prévue au début de la semaine prochaine pour clarifier les points de renfort des lignes et autres modifications de parcours. Un parcours piétonnier est prévu. Huit écrans seront répartis le long du parcours pour diffuser des informations sur la mobilité à destination des visiteurs. Les services de police et les pompiers ont donné leur aval à l'installation de la piste de ski, ce qui confirme son adéquation aux normes de sécurité et de mobilité.

L'organisateur s'est engagé à respecter les heures d'ouverture. Il est soumis, comme chacun, aux règles en vigueur en matière de tapage nocturne. S'agissant des consommations d'énergie, l'événement sera organisé en étroite collaboration avec une société chargée de calculer, de réduire et de compenser les émissions de CO<sub>2</sub>. Les organisateurs se sont également engagés à disposer des stewards aux abords de la piste pour éviter toute prise de risque inconsidérée ou tout comportement incivique. Les services de police poursuivront leur travail de surveillance des rues bruxelloises. Ils pourront constater tout dégât éventuel et l'imputer à charge de la personne responsable. De nombreuses concertations ont été organisées au cours de l'année en vue de l'organisation des Plaisirs d'Hiver et nous restons ouverts à toute remarque et suggestion.